

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_048

Objet : Permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

VU la demande présentée par M. HEMISSI Abdelfattah en date du 10 mars 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver le parking attenant à la Salle des fêtes à l'occasion d'une Fête de fiançailles.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour raisons de sécurité, le stationnement sur le parking de la Salle des fêtes sera réservé à l'occasion d'une Fête de Fiançailles du **Samedi 26 Avril 2025 (à partir de 08h00) au Dimanche 27 Avril 2025 (jusqu'à 20h00)**.

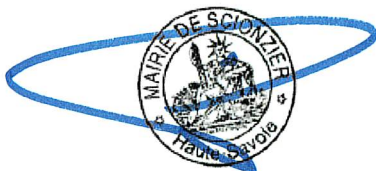
ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 10/03/2025

Le Maire

